

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : FRUITONE® L

EMPLOI GÉNÉRAL : Régulateur de croissance des plantes

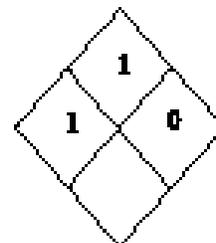
DESCRIPTION DU PRODUIT : Liquide inodore, incolore à ambre pâle

N° D'ENR. DE L'ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (EPA) : 5481-541

N° D'HOMOLOGATION (en vertu de la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires) : 31640

Numéro de la F.S. : 348_5

Date de révision de la F.S. : le 22 septembre 2014



FABRICANT :

AMVAC CHEMICAL CORPORATION

4100 East Washington Boulevard

Los Angeles, Californie 90023-4406

Téléphone : (323) 264-3910

Télécopieur : (323) 268-1028

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

UTILISATION DU PRODUIT : 888-462-6822

TRANSPORT (24 HEURES)

CHEMTREC : 800-424-9300

AUTRE (24 HEURES)

MÉDICAL : 888-681-4261

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

ÉLÉMENTS	% typique	N° CAS
Acide 1-naphtylacétique sodique	3,5 %	61-31-4
Ingrédients inertes	96,5 %	

ÉLÉMENTS DANGEREUX SELON L'OSHA (29 CFR1910.1200)

ÉLÉMENTS	DANGER	PEL* U.S. OSHA	TLV* ACGIH
----------	--------	-------------------	---------------

Aucun des ingrédients n'est classifié comme dangereux

* Limites d'exposition 8 heures TWA (moyenne pondérée dans le temps)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SOMMAIRE DES RISQUES

ATTENTION ! Ne produit ne soulève pas de préoccupations importantes ou immédiates pour le personnel d'intervention en cas d'urgence. Il existe un risque d'irritation oculaire en cas de contact. Éviter le contact avec ce produit en portant un équipement de protection individuelle.

Ce produit doit être tenu à l'écart des plans d'eau.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

VOIE(S) DE PÉNÉTRATION : Inhalation, contact avec la peau ou les yeux, ingestion.

SIGNES D'UNE SUREXPOSITION AIGUË : Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses. L'ingestion peut causer ébriété, mal de tête, nausée, vomissements et douleurs abdominales.

SIGNES D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE : Aucun connu.

AUTRES EFFETS POTENTIELS : Aucun connu pour ce produit. Des essais en laboratoire menés avec l'acide 1-naphtylacétique sodique technique n'ont montré aucun signe de cancérogénicité ni de toxicité pour la reproduction et les essais sur le développement n'ont montré des effets que chez les fœtus de rats et de lapins exposés aux doses toxiques pour la mère.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION À CE PRODUIT : Les troubles cutanés et respiratoires pourraient être aggravés par une exposition aux ingrédients de ce produit.

4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les YEUX, les rincer immédiatement avec des quantités abondantes d'eau courante fraîche et limpide pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières écartées pendant le rinçage pour s'assurer que toute la surface des yeux et des paupières a été rincée par l'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin. En cas de délai avant l'obtention de soins médicaux, rincer les yeux pendant 15 minutes supplémentaires.

En cas d'INHALATION, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, dégager ses voies aériennes et commencer à lui donner la respiration artificielle, par bouche-à-bouche. Si sa respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. Communiquer immédiatement avec un médecin.

En cas d'INGESTION, diluer immédiatement le produit avalé en faisant boire des grandes quantités d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Communiquer immédiatement avec un médecin.

En cas de contact avec la PEAU, rincer immédiatement toutes les parties affectées avec des quantités abondantes d'eau claire pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas tenter de neutraliser le produit avec des agents chimiques. Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée qui persiste, communiquer avec un médecin.

AVIS AUX MÉDECINS : Administrer un traitement symptomatique. Pour plus de renseignements, communiquer avec AMVAC Chemical Corporation (voir la Section 1).

5. MESURES POUR COMBATTRE L'INCENDIE

CARACTÉRISTIQUES D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Limites d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité : S/O

Limite supérieure d'inflammabilité : S/O

Inflammabilité : Ce produit n'est inflammable que s'il est évaporé et chauffé sur une flamme directe (cote NFPA = 1).

EXPLOSIVITÉ

Choc mécanique : Non explosif.

Décharge d'électricité statique : Non testé, mais non prévu.

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION : Un chauffage excessif pourrait induire l'émission de vapeurs dangereuses. Porter un appareil respiratoire autonome.

MOYENS D'EXTINCTION : Ininflammable. Fonder la décision sur les matériaux environnants.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Aucune directive spéciale.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

CONSEILS GÉNÉRAUX : Assurer une ventilation suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (EPI, voir la Section 8). Tenir les spectateurs en amont et à une bonne distance du déversement.

PETIT DÉVERSEMENT : Couvrir le produit avec un absorbant (argile, bran de scie, paille, litière à chat, etc.) pour absorber le liquide. Avec un balai, ramasser le produit répandu et le mettre dans un baril ouvert. Refermer le baril et l'éliminer de manière appropriée.

DÉVERSEMENT IMPORTANT : Endiguer le déversement pour prévenir la contamination des sources d'eau locales. À l'aide d'un siphon, déposer le gros du liquide dans des barils pour une utilisation ultérieure ou pour l'éliminer, selon les circonstances. Nettoyer le secteur tel que décrit ci-dessus pour les petits déversements.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Garder ce produit à l'écart des aliments et des boissons. Tenir à l'écart des enfants et des animaux de compagnie. Éviter toute contamination croisée de ce produit avec des pesticides.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit frais (protégé des rayons directs du soleil), sec et verrouillé, hors de la portée des enfants. Ce produit craint le gel.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES TECHNIQUES : Aucun.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Aucune protection respiratoire spéciale n'est requise lorsque ce produit est utilisé conformément au mode d'emploi.

PROTECTION DE LA PEAU : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter, au minimum, des vêtements couvrant tout le corps tels qu'une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des chaussures ou des bottes, ainsi que des gants imperméables. Certains États pourraient exiger une protection plus étendue. Consulter votre ministère de l'Agriculture pour connaître les exigences qui s'appliquent.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux en tout temps lorsqu'on manipule un produit chimique. Des lunettes protectrices étanches ou un masque complet doivent être portés s'il y a risque d'exposition au brouillard.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
APPARENCE :	Incolore ou ambre pâle
ODEUR :	Inodore
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION :	101 °C / 214 °F
POINT DE FUSION :	-1 °C / 30 °F
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC :	1,011 g/mL à 20 °C
DENSITÉ :	8,44 lb/gal
DENSITÉ DE LA VAPEUR :	17 mm Hg à 20 °C
POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES EN VOLUME :	95 %+
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Miscible
SOLUBILITÉ (autre) :	Soluble dans l'alcool
COEFFICIENT DE RÉPARTITION (HUILE/EAU) :	Non disponible
pH (sous forme de bouillie à 5 %) :	9-10
VITESSE D'ÉVAPORATION :	1,0 comp. à l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE (conditions à éviter) : Ce produit demeure stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

INCOMPATIBILITÉ : L'ajout d'acides à ce produit a pour effet de faire précipiter l'acide alpha-naphtalène acétique présent dans la solution.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsque ce produit est chauffé jusqu'au point de décomposition, il peut libérer des fumées et des vapeurs acres.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ce produit ne se polymérisera pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Il n'y a pas d'information pour ce produit. Les renseignements qui suivent concernent des produits semblables plus concentrés, K-SALT^{MC} FRUIT FIX^{MC} 800 ET 200, ou des matières techniques apparentées.

INGESTION :	DL ₅₀ orale (rat) :	> 5050 mg/kg (mâle)/4400 mg/kg (femelle)
INHALATION :	CL ₅₀ par inhalation (rat) :	> 1,62 mg/L (aérosol)
VOIE DERMIQUE :	DL ₅₀ cutanée (lapin) :	> 2020 mg/kg
IRRITATION :	Irritation oculaire (lapin) :	Irritation minimale (cat. de toxicité IV)
	Irritation cutanée (lapin) :	Irritation minimale (cat. de toxicité IV)
SENSIBILISATION :	Sensibilisation cutanée :	Pas de sensibilisation cutanée (1-NAA.Na)

TÉRATOGENICITÉ : Il n'y a pas d'information pour ce produit. Les essais réalisés avec l'acide 1-naphtylacétique sodique technique ont montré des effets sur le développement du fœtus à des niveaux d'exposition toxiques pour la mère, chez les rats et les lapins.

MUTAGÉNICITÉ : Il n'y a pas d'information pour ce produit. On n'a observé aucune preuve de mutagénicité lors d'essais *in vivo* réalisés avec l'acide 1-naphtylacétique sodique technique.

CANCÉROGÉNICITÉ : Il n'y a pas d'information pour ce produit. On n'a observé aucune preuve de cancérogénicité dans les essais en laboratoire réalisés chez des rongeurs avec l'acide 1-naphtylacétique sodique technique et le 1-naphthalèneacétamide technique.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Il n'y a pas d'information pour ce produit. On n'a observé aucune toxicité pour la reproduction dans les essais réalisés avec l'acide 1-naphtylacétique sodique technique. À la plus haute dose testée, on a constaté une certaine toxicité parentale accompagnée d'effets connexes sur la survie et la croissance de la progéniture.

PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES : Aucune donnée disponible.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Ne pas appliquer directement sur l'eau, sur des endroits où l'on remarque la présence d'eau de surface, ni dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux.

13. ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur les lieux (en les employant selon les stipulations de l'étiquette) ou dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets. S'informer auprès des organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux appropriés pour déterminer la réglementation présentement en vigueur dans la région.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent). Ensuite, l'offrir pour le recyclage ou la remise en état, ou bien le perforer et s'en débarrasser dans un site d'enfouissement sanitaire ou d'une autre façon approuvée par les autorités provinciales et municipales. S'informer auprès de l'Environmental Protection Agency ou des organismes fédéraux ou provinciaux équivalents pour connaître les règlements en vigueur dans la région.

14. **RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**

CLASSE DU DOT :	Non réglementé
NUMÉRO DES NATIONS UNIES :	Non réglementé
CLASSE IMDG (transport maritime) :	Non réglementé
CLASSE IATA (transport aérien) :	Non réglementé
POLLUANT MARIN :	Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE :	Non réglementé
ÉTIQUETTE DE DANGER :	Aucune
CLASSE ADR (transport routier) :	Non réglementé
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION :	Non réglementé
QUANTITÉ À DÉCLARER :	Aucune

CONDITIONNEMENT :

DESCRIPTION GÉNÉRALE : Contenants d'un gallon (boîtes de 4)

15. **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION**

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AUX ÉTATS-UNIS : Ce produit est homologué en vertu des règlements de l'EPA/FIFRA. L'emploi de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une violation de la loi fédérale. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit est exclu des exigences d'inscription à la liste de l'EPA/TSCA.

RÉGLEMENTATION CANADIENNE : Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'emploi de ce produit d'une manière non conforme aux directives de son étiquette constitue une infraction à la loi canadienne. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classifié selon les critères de risque du CRP et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le CRP.

SARA TITLE III

Catégories de danger des sections 311 et 312 :

Danger immédiat pour la santé :	Oui
Danger différé pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
Risque de réactivité :	Non
Risque de dépressurisation soudaine :	Non

Substances extrêmement dangereuses de la section 302 : Aucune

Substances chimiques toxiques de la section 313 : Aucune

Quantités à déclarer selon CERCLA : Aucune

RÉGLEMENTATION DES DIVERS ÉTATS AMÉRICAINS :

CALIFORNIE (Proposition 65) : Aucun

16. **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

STATUT DE LA F.S. :

Date de cette révision : le 22 septembre 2014

Date de la révision précédente : le 14 février 2011

Personne responsable de sa préparation : Gary A. Braden

Raisons de la révision : Révision annuelle. Des renseignements liés à l'homologation du produit au Canada ont été ajoutés aux sections 1 et 15. Les numéros de téléphone d'urgence et d'autres coordonnées de la section 1 ont été mis à jour.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ : Les renseignements fournis dans ce document ne constituent qu'une façon limitée de guider l'utilisateur. Bien que la société AMVAC soit d'avis que ces renseignements étaient fiables à leur date de publication, c'est à l'utilisateur qu'incombe la responsabilité de déterminer s'ils conviennent à ce qu'il compte en faire. L'utilisateur est averti par la présente de ne pas interpréter ces renseignements comme étant absolument complets, car des informations supplémentaires pourraient être nécessaires ou souhaitables lorsque certaines conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (comme des mélanges avec d'autres substances), ou à cause de la réglementation en vigueur. Aucune garantie expresse ou implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, ou de quelque autre nature que ce soit, n'est offerte relativement à ces renseignements ou au produit relié à ces renseignements.

ABRÉVIATIONS :

ACGIH	-	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR	-	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CFR	-	Communauté des régulateurs fédéraux
EPA	-	Environmental Protection Agency
FIFRA	-	Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
CIRC	-	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	-	Association du Transport aérien international
NIOSH	-	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	-	National Toxicology Program
OSHA	-	Occupational Safety and Health Agency
SARA	-	Superfund Amendments and Reauthorization Act
TSCA	-	Toxic Substances Control Act

Cette page est la dernière page de cette fiche technique santé-sécurité. Il devrait y avoir sept (7) pages.